



OFFRE DE STAGE

« Repérage de l'offre de logement et d'hébergement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle »

CONTEXTE :

En 2018, après deux années et demi d'élaboration, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) a approuvé son deuxième Programme Local de l'Habitat 2018-2024.

Le diagnostic du Programme Local de l'habitat a mis en avant plusieurs problématiques dont celles du logement et de l'hébergement des jeunes actifs en mobilité ou en insertion professionnelle :

❑ Les jeunes: des besoins potentiels mais non avérés

○ Un parc peu adapté aux jeunes en début de parcours social et résidentiel

Etant en début de parcours professionnel, les jeunes sont plus souvent en situation d'emploi précaire ou temporaire, avec des ressources globalement plus faibles. Etant moins souvent en couple, les ressources du ménage sont aussi moins importantes que pour les familles constituées.

Or, les petits logements, qui sont principalement recherchés par les jeunes en début de parcours résidentiel, sont peu nombreux dans le territoire et proportionnellement les plus chers.

○ Une problématique habitat qui ressort peu dans l'accompagnement des jeunes en insertion sociale et professionnelle

Pour autant, la Mission Locale Gier Pilat, qui accompagne les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, indique que les problématiques de logement sont très peu représentées dans les accompagnements en direction des jeunes du territoire. En effet, compte tenu de l'absence d'offre de formation dans le territoire et de la faible attractivité vis-à-vis de salariés extérieurs, les jeunes suivis sur place sont généralement des locaux, habitant chez leurs parents, et dont les projets éventuels de décohabitation concernent des emménagements en dehors du Pilat Rhodanien, en lien avec un projet professionnel.

○ Pas d'étudiants mais des besoins potentiels pour les apprentis

Le territoire ne compte aucune offre de formation post-bac. Néanmoins, des apprentis et stagiaires peuvent être concernés par des besoins en logement avec la difficulté de l'alternance des lieux de cours et des lieux d'emploi. Ces besoins ne sont pas quantifiés précisément auprès des entreprises impliquées dans les actions de développement. Cependant, des difficultés d'hébergement et de mobilité dans le recrutement de jeunes en alternance ont été identifiées. Ces besoins sont également suspectés dans l'artisanat et l'agriculture.

○ Des saisonniers agricoles se logeant par leurs propres moyens

Compte tenu des activités arboricoles et viticoles, de nombreux saisonniers agricoles sont employés par les exploitations du Pilat Rhodanien. Si certains exploitants accueillent leurs saisonniers sur leurs terrains, en mobiles homes, camping ou camions, de nombreux saisonniers se « logent » par leurs propres moyens, dans les campings, voire sur des bords de route, en camion. Parmi eux, certains saisonniers d'origine européenne s'installent durablement avec des difficultés d'accès aux droits.

Compte tenu de ces différentes problématiques, une action spécifique a été définie dans le programme d'actions du PLH 2018-2024 : « Action n°9 : repérage de l'offre d'hébergement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle ».

OBJECTIFS DU STAGE :

- Faciliter l'hébergement et le logement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle
- Définir la situation d'hébergement et de logement (offre et demande) pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle,
- Recenser l'offre d'hébergement et de logement pour les actifs en mobilité ou en insertion professionnelle, la compléter et la structurer : élaborer un support de « recensement » lisible, complet et exhaustif,
- Proposer des actions permettant de mettre en relation l'offre et la demande.

MISSIONS :

- Définir et identifier clairement les besoins de logements et d'hébergements auprès des employeurs du territoire, des actifs en mobilité ou en insertion professionnelle, des chambres consulaires, des écoles et autres partenaires pertinents,
- Recenser les difficultés et les solutions actuellement apportées par les employeurs en termes de logements et d'hébergement,
- Définir et identifier clairement l'offre de logements et d'hébergements existants sur le territoire (professionnels de la location, bailleurs privés ou publics, maison du tourisme...)
- Définir un plan d'actions, propositions de solutions
 - Élaborer un support de recensement lisible, complet, exhaustif de l'offre présente sur le territoire, facilement diffusable :
 - Définir des éléments (adresses, lien internet...) sous forme de fiches permettant aux différents acteurs de mobiliser les ressources (exemple mise à disposition de baux meublés et de contrats pour les chambres chez l'habitant)

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

- Niveau BAC + 3 ou plus dans le domaine de l'aménagement du territoire, développement local
- Mobilité
- Curiosité
- Force de proposition
- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Aisance relationnelle (interactions avec de services internes et partenaires externes)
- Conduite d'entretien
- Sens de l'organisation
- Capacités rédactionnelles, de synthèse et d'analyse
- Maîtrise de l'outil informatique
- Permis B et véhicule personnel (frais de déplacement indemnisés)

CONTRAINTES ASSOCIEES A LA MISSION :

- Disponibilité : les horaires de travail seront du Lundi au Vendredi en lien avec l'emploi du temps du référent de stage, et avec des contraintes liées à la mission : réunions possibles en soirée.

CONDITIONS DE STAGE :

- Temps de travail : temps complet. Poste basé à Pélussin (42) avec déplacements possibles sur les autres communes du territoire.

DUREE DE STAGE :

- 6 mois (à partir du 1^{er} mars 2019)

REMUNERATION : Indemnisation légale

CONTACT :

- Adresser lettre de motivation et curriculum vitae, avant le 15 février 2019 à :
 - À la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien – 9 rue des Prairies – 42 410 PELUSSIN
 - A l'attention de Loïc DOLAT ou par mail l.dolat @pilatrhodanien.fr